

Écully, le 10 novembre 2025

Renouvellement de l'agrément "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale"

La société LES 3 COLONNES DU MAINTIEN À DOMICILE (la « Coopérative ») a le plaisir d'annoncer que son agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale », qui avait été accordé le 10 novembre 2020 pour une durée de 5 ans arrivant à échéance le 9 novembre 2025, a été renouvelé pour une nouvelle durée de 5 ans.

En conséquence, les souscriptions de parts sociales de la Coopératives réalisées dans le cadre de l'offre au public ouverte le 29 juillet 2025 sur la base du prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers le 28 juillet 2025 sous le numéro 25-311 (le « Prospectus ») continueront d'ouvrir droit au bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu décrite en partie 6.1 « Opinion Fiscale » du Prospectus, dans les conditions exposées à l'article 199 terdecies-0 AB du Code général des impôts.

Il est rappelé que le Prospectus est disponible :

- sur le site de la SCIC à l'adresse (https://www.3colonnes.com/documentation-publique/)
- et sur le site de l'AMF (https://bdif.amf-france.org/fr?societes=RS00007016_SCIC%20LES%203%20COLONNES%20%20DU%20MAINTIEN%20AU%20DOMICILE).

Il est également disponible gratuitement, sur demande auprès de la Coopérative à son siège social sis 8 route de Champagne, 69130 ECULLY, France.

Il est également rappelé que l'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les parts sociales offertes. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les parts sociales de la SCIC. Il est notamment recommandé aux investisseurs potentiels de se reporter à la rubrique « Facteurs de Risque » du Prospectus et du Document d'enregistrement qui le compose, ainsi qu'à la rubrique « Résumé » (5 pages) du Prospectus.

À propos de la SCIC:

Les 3 Colonnes du maintien au domicile est un acteur majeur dans le secteur du maintien et du soutien au domicile des personnes âgées. Fondée en 2013, la société se distingue par la création du Viager Solidaire, une solution à but non lucrative que permet à ses Bénéficiaires de créer leur maison de retraite à domicile et de leur fournir des moyens financiers, sociaux et administratifs nécessaires à leur bien vieillir. Grâce à une stratégie orientée vers le progrès, Les 3 Colonnes connaît une croissance soutenue et ambitionne de renforcer sa présence sur le marché national en réalisant cette opération financière.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Frédéric LACAZE
backoffice@3colonnes.org
04 51 08 86 62